



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Philippe TRUCA
Date de convocation : 18 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 31
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-01-2024-015

Objet : Modification de la composition de commissions internes

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Suppléant : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame CASIMIRIUS)

Arrivés en cours de séance : Olivier JEAN-DENIS, Robert DULYMOIS.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Georgette RANGOLY, Jean-Baptiste ROTSEN à Josette MASSOLIN, Violaine DIAZ à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian RAPHA à Jonathan TABAR, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Annick CHARLEC à Patricia PALMONT

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Maurice BONTÉ, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Germain DUTON, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Christian PALIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-21 et L5211-1 ;

Considérant que Monsieur Nicolas TELLE a intégré le Conseil Communautaire, à la suite de la démission de Monsieur Frédéric BUVAL, le 4 octobre 2023 ;

Considérant que Monsieur TELLE a souhaité intégrer les commissions suivantes :

- Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructure,
- Environnement,
- Développement numérique ;

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, le scrutin a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue après deux tours et à la majorité relative au troisième tour. À égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Cependant, l'organe délibérant « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations » ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant qu'il s'agit de modifier la composition des commissions suivantes afin d'intégrer Monsieur Nicolas TELLE :

**COMMISSION AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE, HABITAT,
INFRASTRUCTURES, GRAND CYCLE DE
L'EAU**

PRESIDENT :

Christian PALIN

Kristelle RISAL

Christian VERNEUIL

Christian PALIN

Germain DUTON

Belfort BIROTA

Gwladys COLER

Robert DULYMBOIS

**COMMISSION ENVIRONNEMENT
(Collecte et prévention des déchets et
gestion des milieux**

PRESIDENT :

Christian VERNEUIL

Christian PALIN

Stéphane LORDELOT

Farell FRANCOIS-AUGRIN

Sylvain HOCHÉ

George GELIE

Claude BELLUNE

Jonathan TABAR

Jean-Baptiste ROTSEN

Robert DULYMBOIS

**COMMISSION DEVELOPPEMENT
NUMERIQUE** Délibérations CC-08-2020-110/
CC-09-2021-164/ CC-12-2021-222

PRESIDENT :

Jean-Christophe BOULANGE

Kristelle RISAL

Annick CHARLEC

Georgette RANGOLY

Laura VILLET

Germain DUTON

Considérant qu'il n'y a pas d'autres candidats ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'intégrer Monsieur Nicolas TELLE aux commissions suivantes :

- Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructures, Grand cycle de l'eau,
- Environnement (Collecte et prévention des déchets et gestion des milieux),
- Développement numérique.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 05 mars 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT